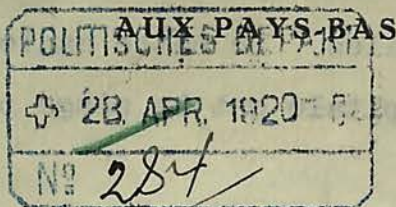


30/19.

## LÉGATION DE SUISSE

Société des Nations.

La Haye, le 22 avril 1920.

Coopération des Etats  
neutres.A  
B  
C

Votre B. 56/41/7 AE.

Confidentielle

Bureau 152

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de Vous accuser réception,  
avec remerciements, de Votre dépêche du 12 avril courant.

Selon Votre autorisation, je vais commu-  
niquer une copie de l'aide-mémoire confidentiel qui accompagnait  
Votre dite lettre au Baron Marks de Wurtemberg.

J'ai eu l'occasion de parler avant-hier,  
mardi, à titre tout à fait personnel, à M. van Karnebeek du con-  
tenu de Votre aide-mémoire.

En principe, le Ministre des Affaires Etran-  
gères s'est montré favorablement disposé à l'égard de Votre pro-  
position, dont il comprend toute l'utilité. Mais il n'a pas pu  
insister assez sur la nécessité de procéder avec la plus grande  
prudence, afin qu'il ne soit pas éveillé, dans les cercles alliés,  
l'idée d'une " Conspiration des Neutres".

Comme Vous, M. van Karnebeek estime qu'il  
y aurait lieu d'inaugurer un constant échange d'idées entre la  
Suisse, les Pays-Bas et les Pays scandinaves au sujet de l'atti-  
tude à prendre vis-à-vis de la Société des Nations. Toutefois et  
pour éviter que cet échange d'idées ait lieu toujours dans la  
même capitale d'un des pays neutres intéressés, il semblerait pré-

Au Département Politique Fédéral,

Division des Affaires Etrangères.

./.

B E R N E .

- 2 -

préférable, à première vue, à M. van Karnebeek qu'on alternât entre ces différentes capitales. De cette manière, il ne pourrait pas être dit que telle capitale est le siège permanent d'une "Conspiration".

J'ai fait remarquer à M. van Karnebeek que le système suggéré par Vous du choix d'une seule capitale présenterait l'avantage de saisir de ces questions délicates un nombre beaucoup plus restreint de personnes que s'il y avait changement périodique du siège des pourparlers. Il offrirait aussi l'avantage de permettre au petit nombre d'initiés d'être mieux renseigné que s'il fallait recommencer à mettre au courant les Ministres des Etats neutres dans les capitales qui seraient successivement désignées. Nous n'avons insisté ni l'un ni l'autre.

Ma conversation avec M. van Karnebeek a été tout à fait informelle. Il n'avait pas encore reçu communication de Votre aide-mémoire daté du 8 avril 1920. Il m'a semblé cependant opportun de sonder le Ministre, puisque j'avais l'occasion de le voir, sur l'accueil que trouverait probablement auprès du Gouvernement néerlandais Votre initiative.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les nouvelles assurances de ma très haute considération.

Le Ministre de Suisse aux Pays-Bas:

